

OPEN GENEVA 2022

Organisée par l'OPI, une table ronde sur la co-création ouvre de multiples perspectives d'innovation

Une révolution est en marche en matière de collaboration industrielle : la co-création est devenue un véritable atout pour concevoir de nouvelles offres de produits ou de services. Cette méthode collaborative qui réunit entreprises, clients, centres de recherche voire concurrents est dotée d'un fort potentiel d'innovation, à tel point qu'elle est désormais plébiscitée. Et ce n'est qu'un début !

Organisée le 23 mars 2022 dans le cadre du festival d'innovation ouverte Open Geneva, une table ronde initiée par l'OPI a réuni un panel de représentants des hautes écoles, des entreprises et des organismes de soutien pour partager les principes et processus de co-création appliqués aux PME.

Quels sont les bénéfices et les risques perçus par les dirigeants à s'engager dans une telle démarche ? Comment améliorer la gestion de cette méthode dans un contexte de services aux entreprises ? Les cinq intervenants ont su démontrer que les PME peuvent elles aussi en tirer profit en développant des Cercles d'Innovation et d'Affaires – parfois même en collaborant avec leurs concurrents.

Approche win-win

Pour les start-up, la co-création entre entreprises est d'abord un moyen de se faire connaître mais également de collaborer directement avec ses futurs clients. **Antoine Benoit, CEO d'ANGARA Technologies Sàrl**, a confirmé cette double dimension qui permet de dépasser le manque de visibilité initial : « Lorsque nous avons démarré, nous avons pu compter sur notre réseau personnel, notamment du côté de l'HEPIA qui est devenue un partenaire. Une chance et un luxe ! Au-delà, des organismes comme l'OPI se révèlent indispensables. »

Les bénéfices sont également patents pour des sociétés bien implantées, selon l'expérience de **Nicolas Lavarini, CEO de Jean Gallay SA** : « Nous avons mis en œuvre des processus de co-création à plusieurs reprises, aussi bien dans le cadre d'un projet de diversification que pour un projet d'innovation. » Même entre concurrents, la co-création apporte des avantages directs, par exemple en divisant les coûts de recherche.

Par ailleurs, le rapprochement au travers d'associations recèle lui aussi un important potentiel. Dans ce contexte, les entreprises membres de GAIN (cluster de 12 entreprises du secteur aéronautique) se regroupent au gré des circonstances pour répondre à des appels d'offre qui nécessitent des savoir-faire croisés. De même, des outils de contrôle qualité communs ont été développés au sein de l'association et au bénéfice de ses membres.

Cercles d'Innovation et d'Affaires : fixer les règles du jeu

Fanny Randanne, Chargée de projets OPI et Secrétaire générale de GAIN, a abordé la notion de Cercles d'Innovation et d'Affaires (CIA), des communautés d'entreprises qui co-évoluent, partagent une ou plusieurs ressources et savoir-faire sur la base d'une vision commune. Ce type de collaboration utilise une variété d'outils de co-création, permettant d'améliorer un produit ou un service. Pour

certaines étapes, même des concurrents ont intérêt à s'associer ponctuellement. Pour elle, « La clé du succès, c'est de mettre les acteurs industriels et académiques autour de la table. Il convient de fixer des règles du jeu strictes (vision commune et partagée, contrat de confidentialité, non concurrence, etc.), d'utiliser des outils partagés pour informer et coordonner ainsi que de structurer les besoins de ces acteurs pour trouver une solution partagée tout en évitant de tomber dans le conformisme. »

Hautes écoles et PME

Initier une collaboration avec les hautes écoles permet à l'entreprise d'accéder à des compétences et à des savoir-faire dont elle ne dispose pas à l'interne. De même, elle peut activer des mécanismes de financement - comme ceux d'Innosuisse ou les subsides de l'OPI dédiés à des études de faisabilité.

« Ce sont deux mondes qui ont tout intérêt à se connaître, même si leur mode de fonctionnement et leurs agendas ne sont pas toujours compatibles. Le rôle de l'OPI est d'agir comme une interface entre ces deux mondes et d'assurer que les objectifs sont alignés », commente **Sébastien Kicka, Chargé de projets innovation OPI et coach Platinn**. En effet, il convient d'insérer les besoins de l'entrepreneur dans un calendrier académique chargé et de faire coïncider au plus près les besoins de l'entreprise avec l'objet de la recherche. Enfin, les questions de propriété intellectuelle doivent être encadrées dès que possible.

Anthony Girardin, maître d'enseignement à l'HEPIA, a par ailleurs insisté sur la nécessité de ces rapprochements. Dans la mesure où les HES font de la recherche appliquée, elles ont tout intérêt à collaborer à des projets avec des industriels. Ce sont eux qui apportent une problématique précise qu'il convient de « résoudre ». Selon lui, « A Genève, on s'oriente encore trop vers Lausanne, alors que l'HEPIA dispose d'outils et d'installations de pointe qui peuvent être mis au service des entreprises. C'est aussi important pour nos élèves que nous impliquons dans les projets et qui seront plus tard impliqués au sein des entreprises ».

Membres du panel

- Antoine Benoit, CEO, ANGARA Technologies Sàrl
- Anthony Girardin, Maître d'enseignement, HEPIA
- Sébastien Kicka, Chargé de projets innovation OPI et coach Platinn
- Nicolas Lavarini, CEO, Jean Gallay SA
- Fanny Randanne, Chargée de projets OPI et Secrétaire générale du groupement aéronautique de Suisse romande (GAIN)

Modération : Thierry Dime, Modérateur et Directeur de rédaction *Le Monde Economique*